

RENTREE SAISON SPORTIVE 2020-2021

Chères adhérentes, chers adhérents,

Pendant le confinement, la FFEPGV a régulièrement communiqué avec ses associations.

Pour faire face à cette situation inédite, Recregym a essayé de garder un lien physique et social avec ses licenciés.

Grâce à nos animatrices volontaires mais aussi grâce à vous, au mois de juin, nous avons réussi à reprendre une partie de nos cours selon un protocole défini.

Dès le 7 septembre, nous repartons pour une nouvelle saison, qui, espérons le, se déroulera dans de meilleures conditions.

Le protocole Covid reste le suivant :

- Gel à votre disposition à l'entrée (obligatoire)
- Port du masque obligatoire pour entrer et sortir de la salle et déplacements dans la salle,
- Le cours se fait sans masque
- Seules les toilettes seront ouvertes.

La saison passée est financièrement équilibrée, nous avons suivi la FFEPGV et n'avons pas remboursé nos adhérents. A noter qu'aucun de vous n'a demandé le remboursement et nous vous en remercions. La gestion de la saison 2020-2021 s'avère beaucoup plus délicate. Toutefois, dans l'inconnu, nous avons décidé de maintenir les tarifs de l'an dernier. Nous cherchons à limiter nos dépenses au maximum. Les frais sur les chèques vacances ayant considérablement augmenté (250% !), il serait souhaitable d'en recevoir le moins possible. Essayez de les réserver pour d'autres occasions

Un dossier d'aide financière a été déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport. Si la réponse est positive, nous ne manquerons pas de vous en aviser.

Suivant le nombre d'inscriptions, nous ferons le point avant la fin du premier trimestre afin de définir le maintien ou non de certains cours.

Pour que Recregym revive et subsiste, votre retour "en masse" est plus que souhaitable. Votre inscription dans les plus courts délais nous permettra d'envisager l'avenir du club.

Avec nos meilleurs sentiments amicaux, sportifs et associatifs.

Les membres du bureau

Dans l'incertitude de la continuité de nos activités dues à la COVID, nous vous demanderons lors de votre inscription :

- Un premier chèque du montant de la licence obligatoire, soit 27€
- Un deuxième chèque du solde de vos activités, encaissé vers le 15 décembre.